



# Communiqué de presse

Strasbourg,  
le 28 octobre 2019

## Accidentalité et vulnérabilité des cyclistes sur les routes : appel à la vigilance

Alors qu'elle est de 3 % en moyenne au niveau national, la part modale du vélo dans le Bas-Rhin s'élève à 6 % et même près de 11 % sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Grâce notamment aux différents dispositifs promus par les pouvoirs publics pour développer les mobilités actives, la part du vélo est d'ailleurs en augmentation sur ce territoire puisqu'elle ne représentait que 7,6 % des déplacements en 2009<sup>1</sup>.

Dans ce contexte, il est important de rappeler que les cyclistes sont des usagers vulnérables car démunis de protection extérieure et moins visibles dans la circulation. Qu'ils effectuent leur déplacement dans le cadre d'un trajet domicile-travail ou en activité de loisir, les usagers du vélo sont chaque année impliqués dans des accidents corporels de la circulation.

### **Le nombre d'accidents impliquant un usager cycliste augmente en moyenne chaque année de 13 % depuis 2017.**

Cette tendance se poursuit encore en 2019 puisque selon les données provisoires de l'accidentologie **au 30 septembre, 139 accidents impliquant un cycliste ont causé le décès de 5 personnes et les blessures de 143 autres depuis le 1<sup>er</sup> janvier**, soit près de **25 % des accidents corporels, 21 % des victimes<sup>2</sup> et 15 % de la mortalité** routière du Bas-Rhin.

Ce bilan s'est encore alourdi en octobre après le décès d'un cycliste percuté par un car, hors agglomération dans le Nord du département.

### L'analyse de l'accidentologie locale entre 2016 et 2018 permet de constater que :

- 75 % des accidents ont lieu sur routes bidirectionnelles, 90 % en agglomération,
- 75 % d'entre eux concernent un choc vélo contre voiture,
- les accidents hors agglomération sont minoritaires (moins de 10 %), mais sont plus graves (40 % des accidents mortels, 24 % des blessés hospitalisés) ;
- la responsabilité des cyclistes est en moyenne engagée dans 1 accident sur 5 ;
- la pratique du vélo en zone urbaine dense augmente le risque d'accidents : 58 % des accidents se sont produits sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ;

1 Source ADEUS Observatoire des mobilités 2018

2 cumul des personnes blessées et décédées

- 35% des cyclistes accidentés ont moins de 25 ans 54 % ont entre 25 et 64 ans et 11 % ont plus de 65 ans,
- 80 % des cyclistes décédés ont moins de 65 ans.

Lorsqu'ils impliquent un cycliste, **les facteurs de risque de survenue d'accident sont principalement comportementaux** :

- **côté cycliste** : prise de risque, inattention, non-respect du code de la route, absence d'éclairage et/ou de dispositif retro-réfléchissant, défaut d'entretien du vélo (système de freinage essentiellement),
- **côté automobiliste** : non-respect des règles de priorité, vitesse excessive et circulation en dehors de la chaussée en cas de responsabilité avérée de l'automobiliste.

**Les facteurs de sévérité des accidents** sont principalement l'absence de port d'un casque, le gabarit des véhicules motorisés impliqués dans l'accident et la vitesse pratiquée par les véhicules impliqués.

Sans préjuger de la responsabilité de chacun dans le cadre d'un accident, la perception du cycliste dans l'espace public tient en premier lieu de sa capacité à **se rendre et rester visible**.

**Aussi, alors que le passage à l'heure d'hiver provoque chaque année un pic d'accidentalité chez les usagers les moins visibles, la préfecture appelle à la plus grande prudence et rappelle les conseils de prévention suivants :**

**De la part des cyclistes :**

- emprunter les aménagements cyclables lorsqu'ils existent,
- porter un casque quel que soit son âge pour réduire la sévérité d'un traumatisme crânien en cas d'accident,
- être équipé d'un éclairage fonctionnel à l'avant comme à l'arrière du vélo et porter un gilet rétro-réfléchissant pour être vu des autres usagers,
- porter une attention particulière aux intersections quelle que soit la règle de priorité,
- marquer l'arrêt lorsque cela est demandé et nécessaire (feux tricolores, STOP, passages à niveau),
- ne JAMAIS prendre le risque de franchir les voies à l'approche d'un train ou d'un tram,
- porter son attention sur la conduite et ne pas utiliser de dispositifs d'écoute ou son téléphone portable pour avoir conscience de son environnement et entendre les signaux d'alerte,
- anticiper au mieux les déplacements et les difficultés rencontrées par les autres usagers pour vous voir (angles morts notamment),
- informer les autres usagers de tout changement de direction en tendant le bras.

## Rappel des équipements obligatoires du cycliste :



L'absence de l'un de ces équipements est une infraction au Code de la route pouvant être verbalisée par les forces de l'ordre en cas de contrôle routier.

### De la part de tous les autres usagers de la route :

- vérifier ses angles morts en situation de conduite et à l'ouverture des portières,
- respecter les distances de dépassement des cyclistes : 1 mètre en ville, 1,50 hors agglomération,
- toujours adapter sa vitesse aux circonstances,
- circuler à la bonne place sur la voie publique et être attentif à ses déplacements.

### Dossier suivi par

Coordination sécurité routière du  
Bas-Rhin

### Contact presse

Aurélie Contrecivile  
Tél. : 06 73 85 16 45  
Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Service de la  
communication  
interministérielle

Mail : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Tél. : 03 88 21 68 77

Twitter : @Prefet67 Facebook : Préfet de la région Grand Est